



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

UEL, juillet 2013

Elections législatives 2013 :

Les Essentiels de la Compétitivité

Considérations de l'UEL à l'adresse des partis politiques

Avant-propos	3
1. Gouvernance	4
2. Finances publiques	6
3. Fiscalité	7
4. Compétitivité.....	8
5. Simplification administrative	10
6. Marché du Travail et Chômage.....	11
7. Education et Formation	13
8. Sécurité sociale.....	15
9. Responsabilité sociale des entreprises	17
L'UEL en bref	18

Depuis l'avènement des crises financière et économique successives en 2007 et 2008, notre pays connaît un taux de croissance zéro. Le chômage est en train d'exploser et semble difficile à contenir, d'autant plus qu'un grand nombre de chômeurs sont peu qualifiés et difficilement plaçables. Malgré cette situation, la création de nouveaux emplois reste soutenue sans toutefois être capable d'absorber un nombre suffisant de chômeurs. En parallèle, la compétitivité de l'économie nationale continue de se dégrader, les finances publiques sont en déficit structurel, le pays est en situation de blocage politique et souffre par ailleurs d'une image ternie.

Le précis de l'UEL « Les Essentiels de la Compétitivité » se veut une invitation aux partis politiques à oser le changement, le renouveau, à prendre à bras-le-corps les véritables problèmes dont souffre le pays et à préparer, de concert avec les parties prenantes, l'ensemble de nos citoyens à l'avenir en toute ouverture et transparence.

Plus que jamais, le pays a besoin de se repositionner pour veiller au maintien du niveau de vie et de la qualité de vie de ses citoyens, et ce dans le respect des générations futures. Ce repositionnement a un prix. Il ne pourra se faire sans une transformation en profondeur de ses axes déficitaires : gouvernance, finances publiques, simplification administrative, logement, systèmes sociaux, marché de l'emploi, éducation. Heureusement, tout n'est pas à refaire : le pays peut s'appuyer sur les piliers qui font sa richesse et son attractivité, à savoir la paix sociale, la multiculturalité et une politique fiscale attrayante. Il s'agira d'utiliser ces forces à bon escient pour maintenir la stabilité du pays.

Si le Luxembourg veut se développer, retrouver ses niveaux de compétitivité d'avant 2008, redonner confiance aux citoyens, mais aussi aux investisseurs d'ici ou d'ailleurs, il faudra être résolu à innover pour le sortir de sa léthargie politique, lever les barrages qui mettent un frein aux réformes et transformations dont il a besoin, le faire émerger d'une myopie à vocation électorale et être à l'écoute des mouvements citoyens, pour le repositionner comme un endroit qui donne envie d'y vivre, d'y demeurer ou de s'y implanter, durablement. Bref, il faudra se recentrer sur l'essentiel.

UEL, juillet 2013

1. GOUVERNANCE

Le contexte politique et économique devient de plus en plus complexe au niveau régional et international. Le Luxembourg fait partie de ce contexte. Pour une gestion efficace du pays, il est indispensable de mener une politique transparente et ouverte au niveau de tous les ressorts gouvernementaux et d'en coordonner au mieux les travaux. A cette fin, il est essentiel de décroiser les ministères et administrations et de regrouper les champs d'action appartenant à un même ressort au sein d'un seul ministère. Il s'agit de la sorte d'éviter les compétences partagées et les positions divergentes ou contradictoires qui entraînent des pertes de temps inutiles dans les processus de décision, et, par conséquent, de rendre plus efficient le travail des administrations.

Une réflexion s'impose d'ailleurs plus généralement sur les entités administratives gouvernant un pays de petite taille comme le Luxembourg et notamment sur l'utilité des divisions à l'intérieur du territoire (communes, cantons, districts et arrondissements électoraux), le but en étant de clairement éviter les conflits d'intérêt liés à la représentativité locale et nationale.

Le Luxembourg peut se vanter d'une stabilité sociale depuis des décennies, enviée par ses pays voisins et source d'attractivité pour les investisseurs. Pour la conserver, les instruments du dialogue social national, tel le comité de coordination tripartite, doivent faire l'objet d'une optimisation pour éviter toute paralysie à l'avenir. De l'efficience d'une telle structure dépendra le modèle de croissance qui sera conçu pour notre pays et adapté à sa capacité d'absorption à tous les niveaux.

Dans le même temps, alors que la proportion de résidents étrangers approche les 50% de la population luxembourgeoise, les processus de prise de décision doivent, eux, être repensés et modernisés pour tenir compte de cette diversité, qui fait aussi la richesse de notre pays. Dans la même lignée, une réflexion doit être menée pour associer au débat public les quelque 150 000 frontaliers, qui forment, faut-il le rappeler, près de 50% de l'emploi intérieur et sont même majoritaires dans de nombreux secteurs. Omettre de considérer ces thématiques reviendrait à terme à céder le pas à des courants de pensée malsains.



Procéder à une réforme de la gouvernance de l'Etat

Que faire ?

- Refondre le mode de fonctionnement de l'Etat,
 - en organisant le Gouvernement selon les grandes fonctions de l'Etat (éviter les compétences partagées),
 - en décroissant les ministères et administrations (de façon à éviter des positions divergentes sur un même problème),
 - en facilitant les mobilités et transferts budgétaires d'un ministère à l'autre, et
 - en organisant le travail du Gouvernement sous une forme collégiale avec possibilité d'arbitrage.
- Intensifier la collaboration et la concertation entre les différents services publics sur une base régulière, dans le but d'assurer un meilleur flux des informations et une cohérence dans les travaux réalisés par les différents services.
- Interdire le cumul des mandats communaux et de députation dans le souci d'éviter

les conflits d'intérêts et de garantir une plus large représentativité électorale.

- Limiter le principe de l'autonomie communale pour garantir une application uniforme des lois de l'Etat.
- Accélérer la fusion des communes et réfléchir à l'utilité des autres divisions du pays (cantons, districts et arrondissements électoraux).
- Intégrer et associer les étrangers résidents au processus de prise de décision démocratique.
- Réformer le dialogue social national.
- Harmoniser le statut de la fonction publique avec celui du secteur privé.

2. FINANCES PUBLIQUES

Au regard des comptes de l'administration centrale, il découle que les dépenses augmentent structurellement plus vite que les recettes. Entre 2011 et 2012, la hausse des dépenses est principalement attribuable aux transferts courants, aux prestations sociales, à la rémunération des fonctionnaires et salariés publics et à la consommation intermédiaire alors que la formation de capital fixe a diminué.

La dette publique continue d'augmenter pour atteindre 20,8% du PIB en 2012. Cette augmentation de la dette aura un coût pour les générations futures qui gagnera encore en importance en raison de l'incidence budgétaire des coûts du vieillissement de la population. Une augmentation progressive de la dette publique est susceptible à terme d'ébranler la confiance des opérateurs économiques qui s'attendent à des charges fiscales supplémentaires pour consolider les finances publiques.

La structure du déficit de l'administration centrale est d'autant plus importante au vu du caractère volatile des recettes publiques, notamment en raison de la grande ouverture du pays et de la spécialisation importante de l'économie dans le secteur financier.



Assurer la prévisibilité et la stabilité des finances publiques comme pôles d'attractivité pour les entreprises et les investisseurs

Que faire ?

- Etablir un plan visant l'équilibre des finances publiques à un horizon de 3 ans, en concentrant l'effort sur une réduction des dépenses et non sur une augmentation des recettes. Il appartiendra au Gouvernement de fixer une norme de croissance des dépenses inférieure à la croissance en euros courants du PIB dans le but de réduire le déficit structurel.
- Assurer l'efficacité des dépenses publiques en réalisant un screening des différentes catégories de dépenses et en visant une réorientation des dépenses vers la croissance et la création d'emplois.
- Engager une vraie réflexion sur la manière de réduire le coût de l'Etat en partant de l'analyse du pourquoi les dépenses des administrations publiques par habitant au Luxembourg (34.400 EUR) sont jusqu'à 2,5 plus élevées que les dépenses moyennes en Europe (14.000 EUR dans la zone Euro, 14.400 EUR en Allemagne, 17.200 EUR en France et 18.000 EUR en Belgique) et, en proposant des réformes permettant de réduire cette différence énorme.
- Maintenir les dépenses d'investissement qui ont un impact positif sur l'économie, dans la mesure où elles améliorent les infrastructures et génèrent une activité économique.
- Constituer, dans un souci de transparence et d'efficacité de l'Etat, une société holding publique détenant et gérant les participations de l'Etat dans les entreprises avec pour objectif une politique de croissance des résultats. Cette société holding pourrait être partiellement financée par un transfert de dette de l'Etat.

3. FISCALITÉ

La fiscalité constitue un facteur de compétitivité et de stabilité majeur. Une législation fiscale attrayante est de nature à pérenniser les activités existant au Luxembourg, voire en attirer de nouvelles. Elle peut aussi encourager ou non la volonté d'investir des entreprises sur notre territoire. En effet, la charge fiscale à supporter par les entreprises constitue un des facteurs influençant le choix des dirigeants d'implanter les activités de leur entreprise dans un pays plutôt que dans un autre, de même que la décision de délocaliser l'activité. Elle est aussi un garant de prévisibilité pour les investisseurs.



Rester compétitif au niveau de la fiscalité dans la mesure où la croissance nationale résulte de décisions des investisseurs étrangers

Que faire ?

- Mener une politique cohérente et efficace en matière fiscale est une condition intangible pour
 - assurer la stabilité et la prévisibilité du cadre fiscal ; une législation fiscale attrayante, perçue comme non agressive, est de nature à pérenniser les activités existant au Luxembourg et à en attirer de nouvelles,
 - éviter de prendre des mesures ponctuelles pouvant s'avérer contradictoires.
- Supprimer l'impôt minimal à charge des entreprises introduit fin 2012.
- Fixer les taux de la bonification d'impôt à l'investissement à leur niveau d'avant 2013.
- Abolir l'impôt sur la fortune des entreprises pour encourager les investissements.
- Améliorer le régime fiscal des expatriés afin d'attirer des étrangers hautement qualifiés.
- Instaurer un traitement fiscal plus attractif incitant les entreprises à mettre en place un régime de pension complémentaire (2^e pilier).
- Maintenir le taux de TVA le plus bas dans l'Union Européenne pour des raisons évidentes d'attractivité, lors de l'augmentation du taux de TVA immuniser ses effets sur l'échelle mobile des salaires.
- Introduire une réserve immunisée pour investissements dans les PME.
- Introduire l'amortissement accéléré en matière d'assainissement énergétique des logements.

4. COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité se décline en compétitivité-coût et compétitivité hors-coût (infrastructures, innovation, recherche et développement etc.).

La compétitivité-coût mesure les performances de l'économie luxembourgeoise en termes d'inflation, de coûts salariaux unitaires, de productivité globale des facteurs, de termes de l'échange, de charges sociales, d'attractivité fiscale et de coût de l'énergie. Au cours des dernières années, le Luxembourg est en situation défavorable par rapport à ses pays voisins.

Pour améliorer la compétitivité-coût/prix du Luxembourg, il s'agit de mener une politique impactant les éléments qui pèsent sur la compétitivité des entreprises luxembourgeoises, à savoir une inflation élevée et la hausse des salaires.

En effet, un taux d'inflation trop élevé porte préjudice à la croissance économique et en particulier à notre économie très ouverte. La maîtrise de l'inflation constitue un défi que le futur Gouvernement, mais aussi toutes les parties concernées devront relever pour assainir les finances publiques et rétablir la compétitivité de l'économie nationale. Le niveau de l'inflation du Luxembourg devra être ramené en-dessous de celui de nos pays voisins et principaux partenaires économiques.

Pour l'avenir, il s'agit de rendre l'économie moins dépendante de la prédominance de certains secteurs, notamment du secteur financier. Pour ce faire, une combinaison optimale des forces économiques existantes s'impose pour développer de nouvelles niches, créatrices de richesse et d'emplois et offrant de nouvelles perspectives au pays.

Seule la mise en place de mesures structurelles permettra d'atteindre cet objectif.



Renforcer la compétitivité du Luxembourg

Que faire ?

- Renforcer et allier les atouts économiques existants pour développer de nouvelles niches et diversifier le tissu économique.
- Encourager l'entrepreneuriat.
- Assurer une concurrence saine entre entreprises tout en protégeant leur capital intellectuel.
- Coordonner davantage, dans les campagnes de prospection, les efforts de promotion du site économique luxembourgeois pour représenter à l'étranger l'économie dans son ensemble.

Compétitivité-coût

- Procéder à une désindexation générale de l'économie, c'est-à-dire des contrats de service, des loyers, des salaires et prestations de tous genres.
- Lier l'évolution des salaires à l'évolution de la productivité ; veiller à ce que les hausses du coût salarial ne dépassent pas les gains de productivité.

- Respecter davantage les mécanismes de marché en matière de formation des salaires et surtout en ce qui concerne le SSM pour éviter de fragiliser les travailleurs peu ou non qualifiés du marché du travail.
- Adopter des critères de productivité dans les services sujets à des tarifs publics pour éviter une augmentation de l'inflation et réduire le coût de l'Etat.
- Maintenir les charges sociales à leur niveau actuel.
- Réduire le coût de l'énergie au profit du développement de l'activité économique.
- Diminuer la pression sur les salaires en réduisant le coût du logement.

Compétitivité hors-coût

- Investir dans les infrastructures qui permettront d'asseoir les futurs développements de l'économie et de la société dont le pays a besoin.
- Développer les infrastructures d'approvisionnement en énergie et en facteurs de production en général (transports, mobilité etc.).
- Mettre en place les plans sectoriels, particulièrement le plan sectoriel « Zones d'activités économiques ».
- Soutenir l'économie du savoir alors que la Recherche & Développement et l'Innovation (RDI) sont un facteur crucial de la compétitivité, notamment
 - en assurant une utilisation optimale des instruments soutenant la RDI au niveau des entreprises et incitant les entreprises à investir davantage dans la RDI,
 - en définissant les axes prioritaires de recherche pouvant impacter positivement l'économie nationale,
 - en renforçant les collaborations entre les différentes institutions de la recherche publique et en rapprochant le monde académique de la recherche appliquée.

5. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Dans le cadre des efforts tendant à augmenter la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, il est indispensable de mettre en place un environnement propice à la création et au développement d'activités économiques. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un cadre réglementaire adapté et d'intensifier les efforts visant à simplifier, voire à abolir les charges réglementaires surfaites ou superflues pour les entreprises qui constituent autant une entrave à l'activité économique.



Mener une politique volontariste de réduction des charges administratives et de simplification administrative

Que faire ?

- Faire une priorité politique de la réduction des charges administratives et de la simplification administrative au sein du Gouvernement, des autorités locales et des administrations étatiques en englobant dans cet effort les ministres, les chefs d'administration ainsi que tous les collaborateurs des services publics.
- Mettre en place une politique clairement affichée d'évaluation des différents aspects de la gouvernance réglementaire à partir d'objectifs à atteindre clairement définis, et avec une programmation régulière dans le temps.
- Améliorer le fonctionnement de la procédure « ex-ante » qui vise à éviter la création de nouvelles lourdeurs administratives afin d'éviter par conséquent un nettoyage ex-post des charges administratives générées.
- Etablir obligatoirement une fiche d'impact des mesures législatives et réglementaires et ceci au stade de l'avant-projet du texte en question.
- Respecter strictement le principe « toute la directive, rien que la directive ».
- Intensifier les consultations préalables entre les ministères, le département de la simplification administrative et les parties prenantes sur les propositions législatives de la Commission européenne en discussion au niveau communautaire.
- Adopter dans une loi dite « omnibus » les mesures proposées par l'UEL afin d'améliorer les démarches en matière d'urbanisme et d'environnement, d'encourager ainsi l'investissement et de soutenir par là la création d'activités économiques, d'emplois et de richesse.

6. MARCHÉ DU TRAVAIL ET CHÔMAGE

Si l'économie luxembourgeoise a continué à créer des emplois ces dernières années, les années de ralentissement économique ont impacté négativement le taux de création d'emplois. Celui-ci passe ainsi de 5% en 2008 à 2,3% en 2012 et diminuera davantage en 2013. Par ailleurs, en dépit de cette création continue d'emplois, le taux de chômage continue également d'augmenter. Alors qu'en 2008, ce dernier s'élevait à 4,1%, il est de 6,1% en 2012 sans tenir compte des bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi et progressera encore à l'avenir. Le chômage frappe toutes les catégories de personnes mais la part des non qualifiés est inquiétante puisqu'ils comptent pour plus de 44% des demandeurs d'emploi en mai 2013. En outre, il importe de signaler que le chômage des jeunes a atteint des niveaux jamais égalés jusqu'à présent.



Renverser la situation sur le marché de l'emploi par la diminution du nombre de chômeurs

Que faire ?

- Dynamiser le marché de l'emploi en éliminant les rigidités du droit du travail et en favorisant la mobilité
 - en entreprise (ex. : faciliter la révision du contrat de travail pour permettre aux travailleurs de bénéficier d'autres expériences en interne)
 - sur le marché du travail (ex. : revoir les conditions légales de rupture du contrat de travail en prenant en considération la jurisprudence ; faciliter le recours au contrat à durée déterminée au niveau des cas d'ouverture, de la durée, des renouvellements)tout en conservant un niveau élevé de protection sociale.
- Supprimer les automatismes liés aux salaires et réduire le coût du travail des emplois moins qualifiés pour stimuler l'embauche de cette catégorie de demandeurs d'emploi et maintenir au Luxembourg des activités moins exigeantes en termes de création de plus-value. Cette réduction devrait être compensée par des transferts sociaux ciblés.
- Etablir et mettre en œuvre des politiques de promotion et de diversification économiques afin qu'elles contribuent non seulement à la croissance économique pour soutenir le modèle social luxembourgeois, mais également à l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM dans le cadre d'une stratégie globale.
- Procéder à une évaluation circonstanciée des mesures de soutien à l'emploi existantes afin de pouvoir en mesurer, et le cas échéant, en améliorer l'efficacité en termes d'insertion sur le premier marché du travail.
- Revoir les revenus de remplacement (chômage, reclassement,...) pour valoriser l'activité par rapport à l'inactivité.

- Flexibiliser l'organisation du temps de travail, notamment en permettant
 - une période de référence allongée à quatre mois et
 - une récupération à la belle saison des heures perdues lors de chômage pour cause d'intempérie.
- Promouvoir les secteurs et métiers en demande de main-d'œuvre et contribuer à identifier les professions et compétences d'avenir.
- Optimiser la formation des jeunes en tenant compte des réalités économiques et sociétales pour favoriser leur intégration sur le premier marché du travail et encourager les formations duales dans l'ensemble de l'économie.
- Augmenter le taux d'emploi des personnes plus âgées et la durée de la vie active en agissant au niveau des retraites pour valoriser le travail par rapport à un retrait précoce de la vie active et en favorisant une transition progressive vers la retraite. Les politiques de gestion des âges en entreprises sont importantes à cet égard mais elles ne peuvent alourdir encore les charges qui pèsent sur les entreprises dans un contexte économique difficile. A noter encore qu'il est essentiel que soient mis en concordance salaires et prestations par une valorisation de l'expérience et de la performance et non de l'âge ou de l'ancienneté. Ces principes doivent s'inscrire dans la stratégie des entreprises qui doivent en garder la maîtrise.
- Poursuivre et compléter les efforts de réforme de l'Agence pour le développement de l'emploi pour améliorer tangiblement son efficacité au niveau de l'insertion des demandeurs d'emploi sur le premier marché du travail. Une meilleure identification des exigences spécifiques requises par les entreprises et des profils particuliers des demandeurs d'emploi est indispensable pour améliorer l'intermédiation entre offre et demande d'emploi.
- Stimuler et contrôler les efforts propres déployés par les demandeurs d'emploi pour trouver un travail. Par ailleurs, au vu des secteurs en demande de main-d'œuvre non satisfaite, la notion d'emploi approprié devrait être centrée davantage sur les aptitudes professionnelles du demandeur d'emploi que sur le critère de la rémunération.
- Lutter contre l'absentéisme abusif coûteux pour les entreprises et la société et doter les entreprises d'instruments adéquats en instaurant une participation sur les indemnités de maladies, alors que l'introduction du statut unique n'a à ce jour pas permis de remplir l'objectif de réduction de l'absentéisme qui en était pourtant une priorité.
- Cibler le champ des actions relevant de l'économie solidaire qui se doit d'être complémentaire par rapport à l'économie réelle et laisser la priorité à l'insertion sur le marché du travail concurrentiel. Les initiatives sociales, dont le financement repose en grande partie sur la collectivité, doivent viser les personnes qui présentent de graves difficultés d'intégration sur le premier marché du travail.

7. EDUCATION ET FORMATION

Pour l'UEL, le système scolaire a pour objectif, outre celui de préparer les jeunes à la vie, de leur offrir la meilleure perspective de vie active possible et d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans une situation d'exclusion du marché primaire du travail avec toutes les conséquences sociales que cela implique. L'éducation, la formation professionnelle et la formation continue jouent pour cette raison un rôle primordial dans la stratégie économique et sociale d'un Etat. Pour être compétitif dans un monde de plus en plus interdépendant, un pays a besoin d'un système d'enseignement qui dispense une formation initiale hautement qualitative, donnant accès à une qualification digne d'intégrer le marché primaire du travail ou à des études de niveau universitaire. Au-delà, il s'agit d'accompagner le salarié pour inscrire son employabilité dans la durée.



Fixer des objectifs de résultats en matière d'éducation et de formation

Que faire ?

Enseignement

- Introduire un système d'alphabétisation dualiste au choix des parents (allemand ou français) et ajouter l'apprentissage de la deuxième langue à un niveau de compétence inférieur. Dispenser le calcul dans la première langue. L'orientation vers l'école secondaire ne se basera plus principalement sur les capacités linguistiques de l'élève.
- Promouvoir une orientation positive : identification des talents dès le plus jeune âge et valorisation de l'image des professions et métiers.
- Prévenir les échecs, éviter les retards, endiguer le décrochage par une prise en charge proactive des élèves en voie de difficulté, les maîtres mots étant la motivation, la responsabilisation et la valorisation de l'effort.
- Encadrer les élèves en difficulté, issus de milieux socioprofessionnels faibles, par une interactivité accrue entre tous les acteurs appelés à s'occuper des jeunes : enseignants, éducateurs (maison-relais), parents et élèves (entraide).
- Raccourcir la durée de l'enseignement secondaire de 7 à 6 années scolaires dans un souci de compétitivité par rapport aux systèmes de nos pays voisins et des écoles internationales établies au Luxembourg.

Enseignants

- Donner un nouveau rôle à l'enseignant qui ne peut plus être un simple transmetteur de savoir, mais est appelé à faciliter les connaissances, à gérer des groupes hautement hétérogènes, à motiver, responsabiliser et valoriser l'effort personnel et collectif.
- Réduire pour l'enseignement secondaire, la durée du stage pédagogique de 3 à 1 année de stage pratique, encadré par un tuteur et sanctionné par un examen pratique, lequel évaluerait la capacité du candidat à remplir pleinement son rôle de facilitateur et de gestionnaire de groupes.

- Assouplir les conditions d'admission, notamment au niveau des connaissances linguistiques, au stage à des candidats étrangers qui font preuve des compétences requises.
- S'assurer que les enseignants ont une excellente maîtrise de la langue véhiculaire dans laquelle ils sont amenés à enseigner.
- Promouvoir la mobilité des enseignants en leur offrant la possibilité de changer de champ d'action pour une durée déterminée après un nombre donné d'années passées dans l'enseignement, pour permettre de nouvelles inspirations et pour éviter le burnout.

Interaction école-entreprise

- Généraliser les liens entre l'école (savoir) et le monde économique (mise en œuvre du savoir) pour faire comprendre les attentes de l'économie et futurs employeurs.
- Promouvoir l'agilité, l'adaptabilité et l'esprit créatif et innovateur.

Formation continue

- Mettre à jour les connaissances et améliorer les compétences des salariés en permanence.
- Garantir l'employabilité des salariés dans la durée.
- Encourager l'innovation.

8. SÉCURITÉ SOCIALE

La santé, le bien-être au travail, la protection sociale, la solidarité intergénérationnelle constituent autant d'éléments qui contribuent à l'attractivité économique et sociale et conditionnent la paix sociale.

Toutefois, les charges sociales méritent une attention particulière. Leur niveau relativement peu élevé constitue un des derniers atouts importants pour l'économie nationale. Il doit être maintenu dans son ampleur actuelle, car il représente encore un avantage et un attrait tant pour les personnes travaillant au Luxembourg que pour les entreprises qui peuvent ainsi compenser, en partie du moins, les coûts élevés directs de la main-d'œuvre. Il en résulte nécessairement que les difficultés financières que connaissent déjà à l'heure actuelle certaines branches de la sécurité sociale devront être résolues de manière à ne pas affecter de façon négative le niveau des charges sociales des entreprises.

Dans un contexte de prise de conscience des défis évidents qui se posent aux systèmes de protection sociale, le Gouvernement a, ces dernières années, mis en œuvre certaines réformes, notamment dans les domaines de la vieillesse et de la maladie. Certes, ces réformes vont dans le bon sens, mais leur ampleur ne permettra pas de pérenniser le système de sécurité sociale au Luxembourg.



Maintenir le gel des taux de cotisations de sécurité sociale pour ne pas grever davantage la compétitivité des entreprises

Que faire ?

Assurance maladie

- Réformer l'assurance maladie en menant à bien des réformes structurelles visant un gain d'efficacité du système à moyen et long terme. L'accent doit être mis tout particulièrement sur les relations de la CNS avec les établissements hospitaliers et les prestataires de soins. L'approche prônée par l'UEL s'appuie sur une responsabilisation accrue de toutes les parties prenantes.
- Accroître la spécialisation des services de soins de santé offerts au Luxembourg dans le but d'en augmenter la qualité tout en réduisant leurs coûts. L'objectif doit être d'optimiser la structure hospitalière en maximisant les synergies au niveau national, voire même régional, notamment en centralisant les activités administratives (utilisation des mêmes logiciels, coopération en matière d'achat en commun de médicaments, d'équipements, de fournitures etc.) et en externalisant les activités annexes (catering, nettoyage etc.).
- Exploiter le potentiel de limitation des dépenses par l'introduction généralisée de la chirurgie ambulatoire.
- Revoir la nomenclature des tarifs des prestataires en se dotant d'un outil retravaillé dans le but d'augmenter et la transparence et l'équité du système.
- Prendre les mesures qui s'imposent du bilan décevant de l'introduction du statut salarié unique et doter le système de sécurité sociale des règles adéquates en terme de contrôle médical et administratif des malades et en introduisant une participation de ces derniers à l'indemnité pécuniaire de maladie, afin de lutter efficacement

contre l'absentéisme abusif.

Assurance pension

- Définir un taux de remplacement durable qui ne heurte pas l'équité intergénérationnelle.
- Doter, le cas échéant, le système général de recettes additionnelles qui ne grèvent pas la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.
- Promouvoir le taux de pénétration des 2^e et 3^e piliers :
 - relever les plafonds des primes déductibles fiscalement,
 - diminuer sensiblement la taxation à l'entrée des pensions complémentaires,
 - étendre l'accès aux pensions complémentaires du 2^e pilier aux indépendants et salariés qui ne bénéficient pas encore de cette possibilité.
- Lier l'âge officiel de la retraite à l'évolution de l'espérance de vie.
- Introduire une dynamique nouvelle concernant l'adaptation des pensions à l'évolution générale des salaires et à l'évolution du coût de la vie, dynamique qui ne reposerait pas sur des automatismes, mais serait en ligne avec les capacités financières du régime.

9. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est l'expression pour toute entreprise de son engagement dans le développement durable, pour répondre aux attentes de la société. La RSE est en passe de devenir un outil stratégique important pour les entreprises dans la mesure où elle est thématiquement par la Commission européenne. Les enjeux sont vitaux car il s'agit pour les entreprises d'améliorer leur gouvernance, leur engagement social et la protection de l'environnement. Les intérêts des parties prenantes, qu'elles soient du côté des investisseurs, clients ou fournisseurs, sont impérativement à prendre en compte dans une optique de création de valeur pour la société. Il s'agit d'accompagner les PME dans une démarche RSE, adaptée à leur activité et à leur taille. La RSE est à percevoir comme un véritable levier de performance et de croissance : meilleure gestion des risques, attraction et rétention de talents, amélioration des compétences, optimisation des processus, développement de l'innovation, augmentation de la productivité, accès à certains marchés, image rehaussée de l'entrepreneuriat etc.



Soutenir la responsabilité sociale des entreprises comme levier de performance économique des entreprises

Que faire ?

- Soutenir les efforts
 - de sensibilisation des entreprises aux avantages liés à un engagement en RSE,
 - d'accompagnement des entreprises, plus particulièrement des PME et TPE, dans l'appropriation de la démarche RSE,
 - de formation des entreprises à évaluer leurs performances et à se positionner en termes de RSE.
- Inciter les entreprises à formaliser leur démarche en se labellisant « ESR - Entreprise socialement responsable ».
- Faire progresser la RSE au niveau national en aidant à inciter les entreprises ayant un niveau élevé de maturité en RSE à échanger leurs meilleures pratiques.

Présentation

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises, en abrégé UEL, est l'organisation faîtière du patronat luxembourgeois. Créée le 29 juin 2000, elle succède à l'informel Comité de liaison patronal et regroupe les organisations patronales représentatives des secteurs de l'industrie, des services dont l'intermédiation financière et le commerce, de l'artisanat et horeca.

L'UEL représente l'intégralité des entreprises du secteur privé à l'exception de celles relevant du secteur primaire. Actuellement, l'UEL représente quelque 24.000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs (artisanat, commerce, industrie, services) qui occupent quelque 80 pour cent de l'emploi intérieur total de l'économie luxembourgeoise. La contribution au PIB des secteurs économiques regroupés au sein de l'UEL est de l'ordre de 85 pour cent de cet agrégat.

Mission

L'UEL s'est donné pour mission de promouvoir la compétitivité de l'économie nationale, élément clé d'une croissance économique durable, créatrice d'emploi et de richesse, et garant de la pérennisation des systèmes de sécurité sociale et du maintien de la cohésion sociale. Ses propositions et initiatives concrètes visent à augmenter l'attractivité du Luxembourg comme terre d'accueil de nouvelles activités économiques tout en encourageant la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire favorable aux entreprises existantes. Elle élabore, de concert avec ses membres, les positions des entreprises sur des sujets interprofessionnels, les défend auprès des pouvoirs publics et des syndicats et les présente aux médias.

L'UEL s'engage activement dans le débat sociopolitique, dans le respect du développement durable et de la responsabilité des entreprises.

Vision

L'UEL entend œuvrer pour faire du Luxembourg un pays qui demeure capable de se transformer et de s'adapter aux nouvelles données de son environnement économique, social et politique, mais aussi le pays où

- la qualité de la vie des concitoyens égale au moins son niveau actuel,
- chacun a reçu une formation de qualité lui permettant de trouver un emploi enrichissant et bien rémunéré,
- citoyens et résidents étrangers vivent en harmonie et participent aux processus de décision,
- les entreprises sont dynamiques et en croissance, innovantes et à la conquête de nouveaux marchés,
- l'économie est dans plusieurs secteurs et industries à l'avant-poste de ce qui se fait de mieux dans le monde,
- le tissu de PME/PMI actives dans le commerce, l'artisanat, les services et les activités manufacturières est dense et diversifié,
- la société contribue à faire face aux défis qui se posent au monde, dont ceux de la pauvreté, du développement ou encore de l'environnement.

Valeurs

Les initiatives développées par l'UEL sont fondées sur les valeurs de l'économie sociale du marché, du développement durable, de l'éthique d'entreprise, de la bonne gouvernance, de la concertation et de l'autorégulation.

Membres de l'UEL

Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
Association des Compagnies d'Assurances
Confédération Luxembourgeoise du Commerce
Fédération des Artisans
Fedil – Business Federation Luxembourg
Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

Contact

UEL - Union des Entreprises Luxembourgeoises

INDR - Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises

Siège social et bureaux
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment C, 4^e étage

Adresse postale
Boîte postale 3024
L-1030 Luxembourg

Tél. + 352 26 009 – 1
E-mail : uel@uel.lu
Internet : www.uel.lu

INDR :
Tél. : + 352 27 330 885
E-mail : indr@indr.lu
Internet : www.indr.lu